

N°.212/2535/

CONGO BELGE  
2ème DIRECTION GENERALE  
1ère DIRECTION

Léopoldville, le 8 juin 1957.

N°.212 / 018345

KIBUNGO

1986

*DIST. A. BOMANS*

*2535/TP. 8/07*  
*17/8/07*  
OBJET: Dossiers  
FOBEI

- Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA  
- Messieurs les Gouverneurs de Province  
( T O U S )

Cl.II.D./4.f.15\*

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Direction Générale du Fonds du Bien-Etre Indigène à Léopoldville me signale que beaucoup de dossiers introduits par vos services auprès de cette Institution ne sont pas correctement établis.

Par sa lettre N°.2166 du 30 avril 1957, le Directeur Général du Fonds du Bien-Etre Indigène a envoyé à chaque Chef de Territoire un exemplaire de la notice relative à la rédaction des demandes d'octroi de subsides et à leur mode d'acheminement.

D'autre part, j'insiste pour que toutes les rubriques des conventions d'octroi de subsides soient dûment remplies; je rappelle spécialement à ce sujet la nécessité d'y mentionner le numéro et la dénomination du compte bancaire auquel les subsides doivent être versés et l'adresse exacte à laquelle doit être expédié le matériel à fournir éventuellement par le Fonds du Bien-Etre Indigène, avec indication de la voie d'acheminement.

Il est également indispensable que ces conventions soient renvoyées de toute urgence, dûment complétées et signées.

Je vous transmets la présente en..... exemplaires afin qu'elle puisse être immédiatement transmise à vos services et aux Autorités Territoriales de votre Province.

LE GOUVERNEUR GENERAL  
p.o.  
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, ff.  
J-B. BOMANS.

*J-B. BOMANS*